

Rapport annuel

2002

SUK·CUS

Schweizerische Universitätskonferenz
Conférence universitaire suisse
Conferenza universitaria svizzera

Conférence universitaire suisse

Le président 2001–2002:

Dr Charles Kleiber

Secrétaire d'Etat

Le secrétaire général:

Dr Nivardo Ischi

Sennweg 2, 3012 Berne

Téléphone 031 306 60 60, Fax 031 302 17 92

e-mail cus@cus.ch, www.cus.ch

Table des matières

	Préambule	5			
1	Dossiers principaux	7			
1.1	Plan pluriannuel et besoins financiers 2004–2007	7	2.5	Comité de pilotage Consortium des bibliothèques universitaires suisses	22
1.2	Message «Formation, recherche et technologie 2004–2007»	7	2.6	Bureau des constructions universitaires	24
1.3	Article constitutionnel sur les hautes écoles	8	3	Groupes de travail	27
1.4	Projets d'innovation et de coopération	9	3.1	Coût des études de médecine en Suisse	27
1.5	Accréditation et reconnaissance du droit aux subventions	9	3.2	Financement des hautes écoles	29
1.6	Mise en oeuvre de la Déclaration de Bologne	10	3.3	Introduction des indicateurs de formation	29
1.7	Examen de la politique de l'enseignement tertiaire de la Suisse par l'OCDE	10	3.4	Stratégie pour le transfert de technologie	30
1.8	Avenir des facultés de médecine	11	4	Relations publiques	31
1.9	Collaboration avec la Conférence des recteurs des universités suisses	11	4.1	Publications	31
1.10	Collaboration avec le Conseil des HES de la CDIP	13	4.2	Journée d'information à l'intention des médias «La Suisse investit-elle assez dans la matière grise? Tour d'horizon et perspectives en matière de formation, recherche et technologie»	31
1.11	Elections	13	5	Finances	33
1.12	Divers	13	5.1	Comptes annuels 2002	33
2	Rapports d'activité des comités de pilotage et commissions	15	5.2	Bilan au 31 décembre 2002	35
2.1	Conférence des chefs de service des affaires universitaires	15	5.3	Budget 2003	36
2.2	Comité de pilotage et Commission du Campus virtuel suisse	15	6	Membres de la CUS, de ses comités de pilotage et commissions ainsi que du Secrétariat général	39
2.3	Comité de pilotage Egalité des chances	18			
2.4	Comité de pilotage Comptabilité analytique	20			
				ANNEXE	
				Contributions liées à des projets, tableau synoptique des finances, état au 27 janvier 2003	45

Préambule

Les activités de la Conférence universitaire suisse se sont déroulées avec en toile de fonds une nouvelle augmentation du nombre d'étudiants, heureusement accompagnée jusqu'à un certain point d'un accroissement des moyens financiers alloués aux hautes écoles universitaires.

99'569 étudiants¹ étaient immatriculés en 2002 dans les hautes écoles universitaires, soit 2'900 environ de plus que l'année précédente, ce qui correspond à une augmentation de 3%. Cette même année, les universités cantonales ont obtenu dans l'ensemble davantage d'argent de la Confédération pour la première fois après plusieurs années de stagnation. Grâce à la motion Plattner/Eymann, les subventions de base versées aux universités cantonales au titre de la loi sur l'aide aux universités (LAU) ont pu être majorées de 30,1 millions de francs (ou 8,1%) pour atteindre un total de 401,4 millions de francs. Ce relèvement n'a cependant pas permis de combler le retard dont souffrent – de l'avis unanime – les sciences humaines et sociales par exemple.

Les contributions annuelles versées au titre de l'Accord intercantonal universitaire (AIU) ont atteint pour la première fois leur plafond de 23'000.– francs par étudiant en sciences naturelles et de 46'000.– francs par étudiant en médecine à partir de la

3^e année. Au total, les cantons universitaires ont reçu par ce biais 375,4 millions de francs, soit 30,1 millions de francs – ou 8,7% – de plus que l'année précédente. En relevant leur budget 2002 de 1,4% par rapport à 2001, tant les cantons universitaires que la Confédération ont également mis davantage de moyens à disposition de leurs hautes écoles respectives: les universités pour les premiers et les EPF pour la seconde.

Dans son message du 29 novembre 2002, le Conseil fédéral a clairement placé la formation, la recherche et la technologie au rang de ses domaines prioritaires. Il entend leur accorder une augmentation de moyens supérieure à la moyenne (+ 6% par année) au cours de la période de subventionnement 2004–2007. Cet engagement financier de la Confédération doit permettre de renouveler l'enseignement, de renforcer la recherche, d'encourager l'innovation et de favoriser la collaboration nationale et internationale. L'état des finances fédérales a toutefois incité le Conseil fédéral à soumettre à titre préventif un bon pour cent de la croissance au blocage des crédits. Pour la CUS, l'application de cette mesure reviendrait à compromettre les objectifs visés. Le Parlement a entamé les débats sur le message au début 2003.

Outre les discussions et les travaux qui ont accompagné la préparation du message, les activités de

1 Par souci de lisibilité, on donnera en général la préférence au masculin générique.

la CUS, au cours de l'exercice, ont avant tout porté sur:

- l'adoption, en vue de la consultation, du projet de Directives pour le renouvellement coordonné de l'enseignement dans les hautes écoles universitaires suisses dans le cadre du processus de Bologne,
- l'élaboration, l'approbation et la mise en vigueur des Directives pour l'accréditation dans le domaine des hautes écoles universitaires en Suisse,
- l'examen de la politique de l'enseignement tertiaire en Suisse mené par l'OCDE,
- la problématique autour de l'avenir des facultés de médecine.

Autant de thèmes qu'aborde le présent rapport annuel.

Il y est également question de la poursuite de programmes et de projets soutenus à l'aide des contributions liées à des projets. A ce titre, les universités cantonales ont reçu quelque 54 millions de francs, soit presque 14 millions de francs de plus qu'en 2001 (pour les chiffres détaillés, voir annexe).

Au cours de l'année de référence, la CUS a reçu à nouveau le précieux concours de différents organes, institutions ou services de la Confédération et des cantons. A souligner en particulier la collaboration avec la Conférence des recteurs des universités suisses, institutionnalisée par une délégation officielle de tâches. Nous tenons ici à remercier cha-

leureusement toutes les personnes concernées, et en particulier l'ancienne Conseillère fédérale Ruth Dreifuss pour l'action qu'elle a menée avec détermination en faveur des universités en tant que chef du Département fédéral de l'intérieur.

CONFÉRENCE UNIVERSITAIRE SUISSE

Le secrétaire général

Nivardo Ischi

1 Dossiers principaux

1.1 Plan pluriannuel et besoins financiers 2004–2007

La CUS avait chargé pour la première fois la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) d'élaborer le plan pluriannuel pour la période 2004–2007: présenté lors de la première séance en 2002, il est composé de deux rapports «Renforcement de la formation universitaire» et «Etat 2002 des planifications des universités». La CUS en a pris connaissance avant de les transmettre au Conseil fédéral en confirmant pour la période de subventionnement 2004–2007 les priorités suivantes:

- améliorer le taux d'encadrement
- encourager l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enseignement
- mettre en œuvre la Déclaration de Bologne
- encourager la mobilité
- encourager la relève
- favoriser la collaboration interuniversitaire

Au chapitre des besoins financiers, la CUS a demandé à la Confédération des contributions au sens de la LAU de:

Subventions de base:

2004	512 mio Fr.
2005	578 mio Fr.
2006	647 mio Fr.
2007	719 mio Fr.
Total	2'456 mio Fr.

Contributions aux investissements:
2004–2007 400 mio Fr.

Contributions liées à des projets:
2004–2007 200 mio Fr. (minimum)

La somme totale dont les universités ont besoin, sans tenir compte du renchérissement, se monte ainsi à Fr. 3'056 millions de francs au minimum pour la période de subventionnement 2004–2007.

La CUS a recommandé aux cantons universitaires, au cas où la Confédération augmenterait son aide en faveur des universités, de ne pas diminuer leur propre budget universitaire.

1.2 Message «Formation, recherche et technologie 2004–2007»

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et le Département fédéral de l'économie (DFE) ont élaboré le message FRT 2004–2007 au cours de l'année 2002; la version pour la consultation des offices a été soumise à la CUS, qui a pris position en date du 4 octobre. Pour la CUS, il serait notamment inacceptable de restreindre l'instrument central de l'encouragement des universités, à savoir les subventions de base. Elle a critiqué par ailleurs l'écart toujours plus grand entre les prestations exigées

de la part des cantons universitaires et les moyens mis à disposition par la Confédération. La CUS a ainsi demandé d'une part que les subventions de base soient augmentées d'au moins 6% par an, à partir de l'année 2003, et d'autre part que l'on donne aux universités un mandat qui soit réaliste eu égard aux moyens alloués.

Dans la version définitive du message adoptée par le Conseil fédéral en novembre, celui-ci reprend à son compte la première de ces exigences. Il prévoit des subventions de base d'un montant total de 2'310 millions de francs, un crédit d'engagement pour les contributions aux investissements de 290 millions de francs et un crédit d'engagement pour les contributions liées à des projets de 186 millions de francs.

Il faut toutefois noter qu'un bon pour cent du taux de croissance de l'ensemble du domaine FRT (= 480 millions de francs) a été soumis au système de blocage des crédits qu'on pourra décider chaque année d'appliquer ou non en fonction de l'état des finances fédérales. Mais la CUS reste convaincue que si l'on en venait à appliquer cette mesure, il serait impossible de réaliser le programme ambitieux défini dans le message. Il serait alors inévitable de procéder à des adaptations. Reste à savoir quels domaines seraient touchés par les coupes budgétaires.

1.3 Article constitutionnel sur les hautes écoles

Une motion déposée par la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) du Conseil des Etats en 1999 chargeait le Conseil fédéral de préparer un article constitutionnel sur la formation supérieure. Un groupe de travail a été institué dans le but de rédiger un projet. Lors de sa mise en consultation en 2001, il est apparu que le projet d'article constitutionnel présenté n'était pas à même de réunir une majorité en sa faveur. Il a alors été décidé d'examiner d'abord la question d'une loi-cadre pour 2008 et ensuite seulement de décider si un article constitutionnel sur les hautes écoles est vraiment nécessaire. La CDIP a proposé d'élaborer un plan général pour la formation professionnelle, les hautes écoles spécialisées et les universités, afin d'adapter les objectifs aux moyens disponibles durant les années 2004–2007.

A la fin de l'année, la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss et le Conseiller fédéral Pascal Couchepin ont fixé la suite de la procédure. Celle-ci prévoit que la CUS et le Conseil des HES ont la responsabilité de préparer de concert la discussion politique, tandis qu'un groupe de pilotage politique, composé des chefs des Départements fédéraux de l'intérieur (DFI) et de l'économie (DFE) ainsi que du comité de la CDIP, assure la haute direction du projet et en arrête les décisions politiques.

1.4 Projets d'innovation et de coopération

Au titre de contributions liées à des projets, la CUS a décidé (état à fin 2002) de soutenir les 16 projets d'innovation et de coopération suivants:

Festival «Science et Cité»
Introduction de la comptabilité analytique dans les institutions universitaires
Consortium des bibliothèques universitaires suisses
Zentrum für Pharmazeutische Wissenschaften
Renforcement du réseau BENEFRI
VETSUISSE
Science, Vie, Société (Arc lémanique)
Transregio-Sonderforschungsbereich Konstanz-Zürich
ELTEM: EUCOR Learning and Teaching Mobility
Laboratoire européen associé dans le domaine de la microtechnique (LEA)
Collaborazione dell'USI con le università lombarde
Graduiertenkollegien Gender Netzwerk Schweiz
Heart Remodeling in Health and Disease
Réseau santé publique
Economie de la santé
Introduction d'indicateurs de formation

Les cinq derniers projets n'ont démarré qu'au cours de l'exercice, tandis que le démarrage du projet «Transregio-Sonderforschungsbereich Konstanz-Zürich» a été reporté à l'été 2003. Les autres projets ont livré un rapport à l'OFES au printemps, où

ils rendent compte de l'utilisation des contributions fédérales 2001. Les projets ayant démarré plus tard que prévu (décision tardive, recherche de personnel), aucun d'eux n'a épuisé son budget 2001: ils utiliseront le solde budgétaire dans une phase ultérieure.

Le Consortium des bibliothèques universitaires suisses s'est vu octroyer Fr. 1'400'000.– supplémentaires afin de mener une étude préliminaire et un projet-pilote sur «l'archivage électronique». En outre, la CUS a approuvé le versement de Fr. 100'000.– à un groupe de travail mis sur pied en vue de préparer l'introduction d'indicateurs de formation en Suisse, ce qui porte à Fr. 72'230'200.– au total les contributions liées à des projets allouées à des projets d'innovation et de coopération jusqu'à fin 2002 (pour plus de détails, voir en annexe).

1.5 Accréditation et reconnaissance du droit aux subventions

Durant l'année sous revue, l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité (OAQ) a consacré l'essentiel de ses activités à élaborer une procédure d'accréditation pour les hautes écoles universitaires suisses ainsi qu'un projet de directives y afférentes, qui devaient être approuvées par la CUS. Or, il est apparu que plusieurs points posaient problème. Ainsi tant la question de savoir qui doit avoir la compétence de déposer une demande d'accréditation

que celle des critères d'accréditation eux-mêmes ont donné lieu à maintes discussions au sein de la CUS.

Il a fallu plus de temps que prévu pour affiner les directives. Les membres de la CUS étant pour une large part – même si pas entièrement – satisfaits de la version des directives qui leur a été présentée le 5 décembre, la CUS les a approuvées pour une année avec date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003, afin de permettre à l'OAQ d'entamer son travail proprement dit. Elle a également approuvé le barème des taxes pour les prestations que l'OAQ fournira envers des tiers. Ce barème permettra de calculer le coût de l'accréditation d'une institution privée. Enfin, à la mi-décembre le DFI a, après consultation de la CUS, édicté ses Directives relatives à la procédure de reconnaissance du droit aux subventions selon la loi fédérale sur l'aide aux universités.

Lors de sa séance du 5 décembre, la CUS a aussi approuvé la première partie du programme de travail 2003 pour l'OAQ, qui comprend notamment deux évaluations qualitatives pour la reconnaissance du droit aux subventions fédérales. L'OAQ devra également entamer l'examen sommaire des institutions universitaires déjà subventionnées. La suite du programme de travail sera arrêtée après le délai imparti pour déposer d'autres demandes d'accréditation.

1.6 Mise en œuvre de la Déclaration de Bologne

La Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) a élaboré, en collaboration avec la Conférence suisse des Hautes écoles spécialisées (CSHES), un projet de directives relatives à la mise en œuvre de la Déclaration de Bologne. La CUS, le Conseil des HES, la CRUS et la CSHES avait prévu de se réunir le 4 avril pour en discuter, mais ils ont dû y renoncer en raison d'une action de protestation menée par les étudiants.

Suite à différents échanges menés en cercle restreint, la discussion a finalement eu lieu le 24 octobre avec la participation de la toute nouvelle Conférence suisse des hautes écoles pédagogiques. Des modifications mineures ont été apportées au texte initial. La CUS a approuvé cette version le 5 décembre et l'a soumise avant Noël à une large procédure de consultation, avec un délai de réponse de trois mois. La CUS devrait adopter les directives en automne 2003 au plus tard.

1.7 Examen de la politique de l'enseignement tertiaire de la Suisse par l'OCDE

Dans le cadre de l'examen de la politique de l'enseignement tertiaire effectué par l'OCDE, cinq experts ont visité notre pays en novembre 2001. Ils ont ensuite rédigé un rapport qui, avec le «rapport

national»² des autorités suisses, formait la base d'une confrontation devant le «Comité de l'éducation» de l'OCDE. Cette discussion a eu lieu en octobre de l'exercice écoulé. Emmenée par la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss, la délégation suisse se composait également de membres de la CUS et du secrétariat général.

Sur le fonds, les experts évaluent positivement le système de la formation tertiaire en Suisse, en y décelant toutefois un certain retard notamment en matière d'égalité des chances, d'accès aux études supérieures et de formation permanente. Les observations et recommandations de l'OCDE, qui seront publiées au printemps 2003, vont être analysées par les milieux intéressés afin d'en tirer les conséquences qui s'imposent. Certaines recommandations ont déjà été prises en compte dans le message FRT 2004–2007. La Suisse devra d'ici deux ans rédiger un rapport additionnel sur les mesures prises.

1.8 Avenir des facultés de médecine

Le deuxième volet de la Conférence annuelle de la CUS 2002 a été placé sous le thème «La formation des médecins en 2010». Etant donné qu'une faculté de médecine pèse très lourd sur le budget uni-

versitaire et que son enchevêtrement avec les structures hospitalières crée des difficultés particulières, d'autres structures institutionnelles ont été présentées en vue de prendre en charge la formation des médecins. Plusieurs modèles ont été discutés comme la création d'écoles médicales indépendantes des universités (Medical Schools) ou la fusion des facultés de médecine et de leur hôpital universitaire respectif (modèle hollandais de l'University Medical Centers), ou encore la mise en place d'une seule faculté de médecine à l'échelle de la Suisse. La réflexion va se poursuivre, notamment dans le cadre de la nouvelle loi sur les professions médicales, dont le projet devrait être adopté en 2003 par le Conseil fédéral.

1.9 Collaboration avec la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS)

Conformément aux art. 2, al. 2, et 16, al. 1, de la Convention de coopération, la CUS et la CRUS, ainsi que leur secrétariat respectif, ont travaillé en étroite collaboration en 2002. Les prochains paragraphes rendent compte des tâches déléguées à la CRUS qui ont fait l'objet d'une discussion au sein de la CUS ou pour lesquelles celle-ci a pris une décision au cours de l'exercice et qui n'ont pas encore été mentionnées.

² http://www.edk.ch/oecd-tert-ch/f/menu_f.html

Programme d'encouragement de la relève

Sur proposition de la CRUS, la CUS a approuvé la demande de postes 2002/2003 pour le programme d'encouragement de la relève. Les postes (postes de réserve compris) et les fonds alloués aux universités se répartissent de la manière suivante:

Université	Postes de relève	Fonds alloués
Bâle	18	1'564'695.-
Berne	25	2'255'817.-
Fribourg	19	1'738'602.-
Genève	29	2'620'320.-
Lausanne	29	1'872'310.-
Neuchâtel	7	671'719.-
St-Gall	15	856'951.-
Zurich	34	3'520'183.-
Lucerne	1	60'000.-
USI	2	121'191.-
IUHEI	2	118'212.-
Total	181	15'400'000.-

Fin 2002, 76% des postes étaient occupés, à savoir 40 postes de professeurs assistants et 98 de maîtres assistants. Les fonds alloués ont cependant été épuisés car les 24% restants sont constitués de postes de réserve qui ne peuvent être mis au concours que si un autre titulaire renonce. En occupant 52% des postes en équivalents plein-

temps, les femmes établissent un nouveau record de participation au programme d'encouragement de la relève.

Procédure d'admission en médecine

La CRUS a informé la CUS que le nombre d'inscriptions aux études de médecine humaine et vétérinaire aux Universités de Bâle, Berne, Fribourg et Zurich au 15 février 2002 dépassait le seuil prévu – calculé en fonction des places disponibles. La CUS a recommandé à nouveau d'organiser un test d'aptitudes qui s'est déroulé le 5 juillet 2002 en sept lieux différents et dans les trois principales langues nationales. Sur les 1'334 inscriptions que comptaient les deux disciplines, 361 personnes ont retiré leur candidature avant le jour J: 973 personnes ont donc passé le test d'aptitudes en 2002. S'y ajoutent les 43 personnes qui se sont annoncées pour une place d'études en ayant passé le test l'année précédente. Sur ces 1'016 personnes, 815 ont entamé leurs études à l'automne (638 en médecine humaine, 177 en médecine vétérinaire). Afin d'épuiser les capacités existantes, les résultats au test ont en outre permis de transférer 75 futur-e-s étudiant-e-s qui ne pouvaient commencer leurs études dans l'université de leur choix faute de place.

Les universités non soumises au numerus clausus (Lausanne, Genève, Neuchâtel) ont accueilli 344 autres personnes en première année de médecine humaine. Pour les études en médecine dentaire, 139 personnes s'y étaient inscrites ce qui

n'épuisait pas les capacités d'accueil et ne nécessitait donc pas de test.

La CUS a par ailleurs pris connaissance des capacités d'accueil dans les filières de médecine pour l'année académique 2003/2004 en les approuvant et a défini le seuil à partir duquel il y aura lieu d'organiser un test d'aptitudes en 2003 (inchangé: capacités +20%).

A la fin de l'année, le Centre pour le développement de tests et le diagnostic de l'Université de Fribourg a publié son rapport sur le test d'aptitudes 2002.

1.10 Collaboration avec le Conseil des HES de la CDIP

La CUS et le Conseil des HES ont tenu une séance commune consacrée à la mise en œuvre de la Déclaration de Bologne en Suisse le 24 octobre de l'année sous revue (cf. supra 1.6).

1.11 Elections

Lors de sa séance du 5 décembre, la CUS a élu la Conseillère d'Etat Martine Brunschwig Graf, cheffe de l'instruction publique du canton de Genève, à la présidence pour les années 2003 et 2004. Compte tenu de la suppléance qu'elle assure à la tête du Département genevois des finances jusqu'à l'élec-

tion complémentaire du Conseil d'Etat genevois, son entrée en fonction a été fixée au 1^{er} avril 2003³, l'intérim étant assuré par le Conseiller d'Etat Ernst Buschor, directeur de l'instruction publique du canton de Zurich.

Parallèlement, le secrétaire d'Etat Charles Kleiber a été élu à la vice-présidence.

1.12 Divers

Législation sur les professions du domaine de la psychologie

Suite à la consultation relative à l'avant-projet de loi sur les professions médicales, les professions du domaine de la psychologie en avaient été retirées en 1997 déjà. Il a alors fallu élaborer un projet législatif séparé pour les professions de la psychologie. Un groupe de travail, auquel participe notamment le secrétaire général de la CUS, a entamé ses travaux fin 2001 en vue de préparer un avant-projet. Il a terminé son mandat le 11 décembre 2002 en adoptant un avant-projet et un rapport explicatif à l'intention de l'Office fédéral de la santé publique.

³ Madame Brunschwig Graf n'assumera finalement pas la présidence de la CUS car elle quittera le 21 mars 2003 la tête du Département de l'instruction publique pour reprendre les rennes du Département des finances du canton de Genève.

Avis de droit sur la compétence d'édicter des directives

La CUS a la compétence d'éditer des directives sur l'évaluation de l'enseignement et de la recherche et sur la valorisation des connaissances acquises par la recherche (art. 6, al. 1, let. e et f, LAU). Elle a commandé au professeur Paul Richli de l'Université de Lucerne un avis de droit sur la question en été 2002. Celui-ci arrive à la conclusion que l'objet des directives ne peut s'étendre que sur les domaines où Confédération et cantons disposent de compétences parallèles. Il faut en particulier veiller à ne pas interpréter les compétences de la CUS d'une manière qui modifierait de fait la répartition des compétences entre Confédération et cantons.

Les directives de la CUS sont des réglementations contraignantes qui s'adressent aux parties à la convention de coopération, à savoir aux cantons universitaires et à la Confédération, qui doivent adapter leur droit interne en fonction des dispositions prévues par les directives. Outre la répartition des compétences dans l'enseignement tertiaire, les directives de la CUS doivent aussi prendre en considération l'autonomie des universités et ne peuvent par conséquent que fixer des conditions générales. Elles peuvent définir des standards minimaux en matière d'objectifs afin qu'une politique semblable puisse être menée dans tel ou tel domaine. Il s'ensuit que les directives de la CUS visent surtout à coordonner un certain domaine et non à l'uniformiser.

Collaboration avec d'autres organes

La CUS a pu à nouveau compter sur la collaboration efficace de maints organes actifs dans la politique universitaire ou avec l'administration que ce soit au niveau national ou régional.

2 Rapports d'activité des comités de pilotage et commissions

2.1 Conférence des chefs de service des affaires universitaires

La Conférence des chefs de service des affaires universitaires a mené des discussions préparatoires sur les principaux dossiers de la CUS et a procédé à un intense échange d'informations lors des trois séances qu'elle a tenues en 2002.

Deux thématiques ont occupé le devant de la scène: d'une part, le message FRT 2004–2007, avec un accent particulier sur les subventions de base et sur la procédure d'octroi des contributions liées à des projets; d'autre part, la procédure d'accréditation de l'OAQ, les directives y afférentes et la procédure de reconnaissance du droit aux subventions. D'autres questions ont en outre été abordées: la mise en œuvre de la Déclaration de Bologne ainsi que le calcul des subventions de base au cours de l'actuelle période de subventionnement, le fonds de cohésion destiné aux plus petites universités ayant eu pour conséquence de faire régresser les contributions allouées à une plus grande université.

2.2 Comité de pilotage et Commission du Campus virtuel suisse

Comité de pilotage du Campus virtuel suisse

Le Comité de pilotage du Campus virtuel suisse (Swiss Virtual Campus, SVC) s'est réuni quatre fois en 2002. Les principaux thèmes abordés ont été la planification financière, la pérennité du programme d'impulsion et le programme de consolidation 2004–2007.

Le programme s'est poursuivi comme prévu au cours de l'exercice. En novembre, les 50 projets – à l'exception d'un seul déjà terminé – ont présenté à Berne leurs travaux à l'aide d'une démonstration en ligne à une délégation composée chaque fois de deux membres du Comité de pilotage. Chaque projet a reçu ensuite un petit compte rendu écrit. Il en ressort que plusieurs projets sont excellents tandis que d'autres rencontrent encore certains problèmes. Pour ces derniers, une délégation du Comité de pilotage et/ou du service de coordination se rendra sur place en janvier ou février 2003. Aucun projet n'a dû faire l'objet de mesures radicales.

Lors de sa séance du 5 décembre, la CUS a approuvé la demande de prolongation – sans incidence financière – déposée par certains projets. Les deman-

des étaient justifiées par le retard pris lors du démarrage du projet en raison des difficultés à recruter du personnel qualifié et par le choix d'une plate-forme informatique.

Relations publiques

Au cours de l'exercice, le site Internet du SVC (www.swissvirtualcampus.ch) a été complété par une brève présentation illustrée de chaque projet et par quelques modules de démonstration, certains mandataires apportant ici leur contribution. Le président du Comité de pilotage et la coordinatrice ont présenté le programme fédéral lors de différents symposiums ou congrès en Suisse et à l'étranger. Enfin, le Campus virtuel suisse a participé à la journée d'information destinée aux médias que l'OFES et l'OFFT ont organisée le 18 avril (cf. infra chap. 4.2).

La rencontre «Swiss Virtual Campus Days» s'est déroulée les 7 et 8 mai à Lugano avec pour objectif principal de permettre aux équipes de projet d'échanger leurs expériences. Lors de l'ouverture du «5th International Conference for New Educational Environments» (ICNEE) le 9 mai, six projets SVC se sont présentés par le biais d'un bref exposé et d'une démonstration en ligne dans le but de faire connaître le programme fédéral Campus virtuel suisse à un plus large public. Toutes les équipes avaient en outre la possibilité de présenter leur projet à l'aide de posters.

La rencontre de Lugano et le séminaire SVC qui a eu lieu à Berne les 3 et 4 décembre sur le thème «Field Tests and Sustainability of SVC Projects» ont permis aux différentes équipes de coopérer entre elles, concourant ainsi à créer une communauté «Swiss Virtual Campus».

Mandats

Les deux instituts mandatés pour soutenir et évaluer au niveau pédagogique les projets SVC ont organisé leur premier séminaire en 2002:

- l'équipe eQuality de l'Institut pédagogique de l'Université de Zurich (Département de pédagogie générale) l'a fait le 19 avril par le biais de conférences de spécialistes en cyber-formation de renommée internationale et d'ateliers destinés aux projets issus de Suisse allemande;
- l'équipe InterTICES de l'unité TECFA (Technologies de Formation et Apprentissage) de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'Université de Genève a mis sur pied un séminaire le 2 octobre comportant une conférence d'un spécialiste belge des nouveaux environnements d'apprentissage et plusieurs ateliers destinés aux projets romands.

Ces instituts ont achevé une première série de visites de «leurs» projets en 2002.

Le mandat «Educational management» a pour objectif d'élaborer des recommandations destinées aux institutions intégrant des projets SVC dans leurs

curus. Une première session a été organisée sur cette question dans le cadre du séminaire «Field Tests and Sustainability of SVC Projects» (cf. supra).

Outre l'assistance aux projets pour toutes les questions techniques, l'équipe Edutech a en 2002 mis au point le site Internet et a évalué différentes plates-formes d'apprentissage en ligne. Elle est également engagée dans le développement d'une infrastructure d'authentification et d'autorisation (IAA).

Plusieurs mandats ont été confiés en 2002:

- droit multimédia: expertise et directives, à l'entreprise Bär & Karrer de Zurich
- portail SVC IAA: projet-pilote de la 1^{re} phase du projet IAA de SWITCH
- portail Biomed pour les 11 projets du SVC: projet-pilote de la 2^e phase du projet IAA de SWITCH

Coordination du programme

Le service de coordination a été étoffé au cours de l'année sous revue. Deux postes scientifiques (au total 110%) ont été créés pour seconder l'actuelle coordinatrice (100%) et sa collaboratrice administrative (70%).

Commission Campus virtuel suisse

La Commission Campus virtuel suisse (CSVC), qui avait préparé l'appel aux propositions du programme, fait maintenant office de courroie de transmis-

sion avec les directions des hautes écoles quant à la politique du programme et à son application. Elle est appelée à apporter son aide à la mise en œuvre des résultats. A cet effet, elle a été régulièrement informée du développement du programme et des activités du Comité de pilotage. Son président participe activement aux travaux de ce dernier, notamment au suivi des projets. Par ailleurs, plusieurs de ses membres ont participé aux manifestations organisées dans le cadre du programme.

La Commission a également été appelée à discuter les résultats de la consultation relative au programme de consolidation pour la période 2004–2007. Elle s'est penchée notamment sur les mesures de financement envisagées et sur l'organisation future du Campus virtuel. Parmi les préoccupations mentionnées, il y a lieu de relever le faible montant prévu pour le financement de nouveaux projets – certes qui s'ajoute au soutien destiné aux équipes professionnelles de production – et la contribution propre des hautes écoles, fixée à 50% par l'ordonnance LAU. Celle-ci est jugée problématique par certaines universités dans la mesure où elle peut être un obstacle à un engagement plus intense des universités dans la réalisation des objectifs du programme. La Commission s'est aussi prononcée en faveur d'une collaboration avec la fondation SWITCH. Les problèmes relatifs au «reporting» financier des projets, dus notamment à la diversité des sources de financement et à la multiplicité des partenaires, ont fait l'objet d'un échange de vues au sein de la Commission; une simplification de la procédure a pu être acceptée par l'OFES.

Enfin, le président de la Commission a été chargé par le Comité de pilotage de constituer sous une forme informelle un «Advisory Committee», forum destiné à discuter avec les «acteurs de la base» un certain nombre de points et à élaborer des avis ou propositions à l'intention du Comité de pilotage ou de la Commission. Il s'est ainsi prononcé en faveur de la recherche par Edutech d'une solution financièrement avantageuse pour les plates-formes, de l'acquisition d'une personnalité juridique par le SVC, si possible par l'intermédiaire de SWITCH, et de la création, pour l'avenir, d'un conseil scientifique.

2.3 Comité de pilotage Egalité des chances

Le Comité de pilotage Egalité des chances s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice et a pu lancer le 3^e et dernier appel aux propositions pour les modules 2 «mentoring» et 3 «encadrement des enfants», conformément au plan d'exécution. Au total, la CUS a approuvé 43 projets depuis le début du programme Egalité des chances.

Mentoring et encadrement des enfants

Douze projets de mentoring, dont les esquisses avaient été approuvées en décembre 2001 déjà, ont déposé leur demande de soutien en février: sept d'entre eux consistaient à reconduire les projets les plus aboutis. Sur proposition du Comité

de pilotage, la CUS a accepté de soutenir financièrement l'ensemble de ces projets (montant total: Fr. 800'000.-).

Le 3^e appel aux propositions pour le module 3 «encadrement des enfants» a été lancé en janvier. Sur proposition du Comité de pilotage, la CUS a approuvé le financement des trois projets présentés pour un montant global de Fr. 300'000.- environ.

Lors de l'exercice, des montants fixes et des contributions variables ont également été versés pour les modules 2 et 3 conformément au plan d'exécution. Pour le module «mentoring», le montant fixe alloué à chaque université était de Fr. 20'000.- tandis qu'une enveloppe de 300'000.- au titre de contributions variables a été répartie entre les universités en fonction du nombre de premiers diplômés et de doctorats décernés à des femmes. Cette même clé de répartition a été utilisée pour distribuer les Fr. 700'000.- de contributions variables du module «encadrement des enfants», auxquelles s'ajoute un montant fixe de Fr. 30'000.- par université.

Système d'incitation

Cette année également Fr. 1'350'000.- étaient à disposition du module 1; cette somme a été allouée aux universités au prorata du nombre de professeurs ordinaires et extraordinaires qu'elles ont engagées entre le 1^{er} septembre 2001 et le 31 août 2002. A l'échelle de la Suisse, 23 femmes en tout ont été nommées à cet échelon au cours de l'année acadé-

mique 2001/2002. Elles sont 67 à avoir été engagées au cours des trois premières années du programme fédéral, ce qui représente un petit 19% de l'ensemble des nominations.

La Faculté de droit de l'Université de Genève a refusé la prime qui lui avait été accordée la première année pour avoir engagé des professeures en exprimant le souhait de voir organiser un symposium sur la constitutionnalité des systèmes d'incitation. Ce symposium a été organisé par la coordinatrice du programme et la présidente de la CODEFUHES. Il s'est tenu en octobre à l'Université de Fribourg sous le titre «les systèmes d'incitation sont-ils constitutionnels, opportuns, utiles?». Il a rencontré un bon écho et fera l'objet d'une publication des éditions eFeF en été 2003.

Reporting et évaluation

Le reporting qu'exige l'OFES sur l'emploi des contributions liées à des projets versées au cours de l'année précédente donne des renseignements détaillés sur les mesures prises par les universités en matière d'égalité des chances. Il permet également de saisir précisément où en sont les projets. Sur cette base, l'OFES a rédigé un rapport de controlling qui confirme le succès des mesures prises. Sur cette base également, l'équipe d'évaluation a présenté au printemps, conformément à son mandat, un rapport intermédiaire au Comité de pilotage ainsi qu'un plan d'évaluation du programme. Après en avoir débattu avec un groupe d'ex-

pert-e-s, le Comité de pilotage a approuvé ce dernier, qui a déjà démarré et se terminera fin 2003.

Visites, séminaires, relations publiques

Au cours de l'été, la présidente du Comité de pilotage et/ou la coordinatrice ont visité toutes les universités où elles se sont entretenues avec la direction ainsi qu'avec la responsable du bureau de l'égalité. Ces entretiens ont permis de discuter les questions en suspens et, le cas échéant, d'y trouver une solution. Les échanges d'informations, riches et constructifs, ont été très appréciés par toutes les parties.

A l'automne, la coordinatrice a organisé un premier séminaire à l'intention des directions de projet, qui ont ainsi eu la possibilité de présenter leur projet et d'échanger leurs expériences lors d'ateliers. Une seconde édition sera organisée en 2003 afin de répondre au vif intérêt qu'il a suscité.

Le public a été régulièrement informé de l'avancement du programme. Le site Internet de la CUS propose des informations périodiquement actualisées sur le programme et ses réalisations. Le programme fédéral Egalité des chances a en outre participé à la journée d'information organisée à l'intention des médias par l'OFES et l'OFFT le 18 avril (cf. infra chap. 4.2).

Enfin, tant la présidente du Comité de pilotage que la coordinatrice ont présenté le programme à dif-

férentes conférences ou congrès en Suisse ou à l'étranger. Une brochure présentant en détail les résultats intermédiaires du programme et l'ensemble des projets paraîtra en janvier 2003.

Avenir

Le nouveau message FRT 2004–2007, adopté fin novembre par le Conseil fédéral, prévoit de reconduire le programme fédéral Egalité des chances sous sa forme actuelle, en mettant à disposition une enveloppe de 20 millions de francs pour les modules «système d'incitation», «mentoring» et «encadrement des enfants».

2.4 Comité de pilotage Comptabilité analytique

Durant l'année de rapport, le Comité de pilotage Comptabilité analytique a tenu six séances. En outre, la préparation de certains dossiers techniques a été confiée à divers groupes de travail ad hoc.

«Reporting» et rapport intermédiaire

Les activités relatives au «Reporting 2001» et au rapport intermédiaire ont été menées en parallèle. Dans la synthèse élaborée à l'intention de l'OFES pour le reporting, le Comité de pilotage a relevé que les difficultés de recrutement de per-

sonnel rencontrées lors du démarrage du projet ont eu des répercussions jusqu'en 2001: tous les moyens financiers n'ont pas été épuisés et le développement du projet présente un certain retard. Les objectifs intermédiaires ont néanmoins été atteints dans la plupart des cas et l'introduction de la comptabilité analytique devrait avoir lieu dans les délais prévus. Aussi le Comité de pilotage a-t-il préconisé de s'en tenir au plan financier existant.

Le rapport intermédiaire devait répondre aux exigences de l'arrêté fédéral du 27 septembre 1999 relatif aux contributions liées à des projets pendant les années 2000 à 2003 et permettre au Comité de pilotage de mieux suivre le développement du projet. Une grille a été préparée à l'intention des universités, qui a également servi de base pour l'élaboration du rapport de synthèse.

Le rapport transmis à l'OFES renseigne, à mi-parcours, sur l'état d'avancement du projet. La comptabilité des centres de coûts est prête dans la plupart des universités, et parfois même opérationnelle. Le recensement des parts d'activités est en cours et divers projets pilotes étaient prévus pour 2002. La mise en œuvre de la matrice de transfert des prestations préparée par le Comité de pilotage est jugée assez lourde. La plupart des universités ont créé des banques de données recensant leurs locaux ou sont en train de le faire. La répartition des frais centraux devrait se conformer aux indications établies par le Comité de pilotage. Hormis le cas des Universités de Berne, de Lucer-

ne et de Suisse italienne, les solutions informatiques utilisées se fondent largement sur SAP.

Adaptation et mise en œuvre du modèle

Dans le cadre des travaux visant une mise en œuvre harmonisée du modèle de comptabilité analytique, le Comité de pilotage s'est penché plus particulièrement sur les questions suivantes:

- **Coûts des locaux:** Le document du Bureau des constructions universitaires sur les coûts des surfaces utiles principales a été examiné par un groupe de travail. Dans ce contexte, les questions des subventions fédérales, des loyers et des amortissements ont également été discutées.
- **Taux d'activités:** Les problèmes posés par l'application du manuel élaboré en 2001 ont nécessité plusieurs séances du groupe de travail, qui a soumis diverses recommandations au Comité de pilotage. Parmi les aspects discutés, on mentionnera notamment la période de saisie, les groupes de personnel, le taux et la durée de l'engagement, la source de financement, la mise en œuvre de la déclaration de Bologne et la question des services. Un «aperçu pour la saisie des taux d'activités pour toutes les catégories de personnel» a été élaboré sous la forme d'une grille, en collaboration avec l'OFS, et intégré en annexe au modèle de comptabilité analytique.

- **Autres questions:** Le Comité de pilotage a également apporté diverses précisions pour la mise en œuvre du modèle portant sur des questions telles que le calcul des marges contributives, le traitement des produits et recettes et la problématique des fonds de tiers. Il s'est penché également sur la présentation des résultats dans le cadre des publications de l'OFS et sur le calendrier de livraison des données.

Classification CITE

A la demande de la CUS, le Comité de pilotage a examiné les répercussions pour la comptabilité analytique de l'introduction éventuelle de la classification CITE («Classification internationale type de l'éducation»). A cet effet, il a procédé à une enquête auprès des hautes écoles. Certaines d'entre elles considèrent que le passage à CITE aurait pour conséquence de retarder sensiblement les travaux de la comptabilité analytique. Le Comité de pilotage a recommandé à la CUS d'examiner divers points avant de prendre une décision définitive.

Mandats

Pour assurer la liaison avec les mandats «Financement des hautes écoles» et «Introduction d'un système d'indicateurs de formation», le président du Comité de pilotage a participé, à titre d'hôte, aux travaux des deux commissions chargées d'accom-

pagner ces mandats. Par ailleurs, le mandataire de l'étude «Coût des études de médecine en Suisse» a présenté le projet au Comité de pilotage. En fin d'année, la CUS a chargé le Comité de pilotage d'examiner dans quelle mesure les résultats de l'étude pourront être intégrés dans la comptabilité analytique.

Premiers résultats

Selon les dispositions fixées par le plan d'exécution, la CUS a validé le modèle de comptabilité analytique dans lequel les adaptations et les recommandations du Comité de pilotage avaient été intégrées. Confirmant le calendrier fixé, elle a invité les universités à livrer à l'Office fédéral de la statistique, jusqu'à la fin août 2003, le résultat de la comptabilité analytique 2002.

2.5 Comité de pilotage Consortium des bibliothèques universitaires suisses

Le Comité de pilotage du Consortium s'est réuni deux fois au cours de l'année sous revue, la présidence élargie trois autres fois. Le Consortium des bibliothèques universitaires suisses est désormais reconnu dans les milieux de la formation et de la recherche en tant qu'institution établie. A preuve, le fait que tant les utilisateurs que les bibliothèques universitaires font un ample usage des services qu'il a mis en place.

Au cours de l'exercice, des licences nationales de produits électroniques ont été acquises de manière à étoffer l'offre du point de vue tant quantitatif que qualitatif, notamment des périodiques électroniques. A la fin de l'année, les universités cantonales, le domaine des EPF, les HES et la Bibliothèque nationale offraient la possibilité d'accéder directement à quelque 3'100 titres, publiés par neuf éditeurs scientifiques, auxquels s'ajoutent les 190 titres de JSTOR (Journal STORage). Ces derniers, qui concernent essentiellement des revues numérisées rétroactivement dans les sciences humaines, économiques et sociales, ont pu être proposés grâce à l'aide supplémentaire accordée aux universités cantonales en 2002.

L'offre en banques de données et en ouvrages de référence a également pu être étendue dans toutes les disciplines, ce qui porte à 34 le nombre de produits sous contrat à la fin de l'année de référence et permet aux bibliothèques d'avoir sous licence presque toutes les banques de données qu'elles avaient proposées dans le rapport de 1999.

Lors du 2^e semestre 2002, le bureau central a mené une enquête auprès des bibliothèques du Consortium afin de connaître leurs besoins. Il en résulte qu'elles seraient intéressées à avoir accès non seulement à d'autres périodiques mais également à des livres électroniques. Une première collection de ce nouveau média a déjà été testée et devrait être proposée pour la première fois en 2003.

Utilisation des médias électroniques

Une analyse de l'utilisation de l'offre électronique permet de déduire certaines caractéristiques du comportement de l'utilisateur. Ces déductions permettent à leur tour d'optimiser l'offre en informations tant au niveau du Consortium qu'à celui de chaque partenaire. Le bureau central est chargé de calculer les taux d'utilisation (collecte des données, analyse, etc.) qui servent également à répartir les taxes de licence entre les partenaires du Consortium.

Bien que le Consortium n'ait actuellement à disposition les taux d'utilisation sur une certaine durée que pour quelques produits sous licence, il n'en reste pas moins qu'on constate à la fin 2002 que tous les produits sont souvent, voire très souvent utilisés par la communauté scientifique, ce qui prouve que l'accès en ligne à des informations spécialisées répond à un réel besoin.

Bureau central

Les prestations du bureau central ont augmenté à mesure de l'accroissement de l'offre en produits, que ce soit pour conclure des contrats consortiaux ou pour résoudre les problèmes techniques ou de contenu qui se posent aux bibliothèques partenaires. Il a donc fallu en renforcer l'équipe en créant un poste à 40% en automne 2002. S'y ajoute un autre poste à plein temps mais de durée limitée (fin 2003) pour la préparation du nouveau projet

d'archivage électronique. Le bureau central a en outre organisé à nouveau des cours de formation continue pour les bibliothèques partenaires. Enfin, le Consortium des bibliothèques universitaires suisses a également participé à la journée d'information destinée aux médias que l'OFES et l'OFFT ont organisée le 18 avril (cf. infra chap. 4.2).

Au début de l'exercice, le Consortium national a installé un nouveau serveur à la bibliothèque de l'EPFZ. Il vient y compléter le serveur déjà mis en place pour les produits de SilverPlatter en proposant une banque de données interdisciplinaire et particulièrement importante pour les scientifiques: le *Web of Science*.

Bibliothèques associées

En 2002, les sept stations de recherche fédérales en agronomie et le CERN ont été associés au Consortium. Le Comité de pilotage souhaite garder la possibilité de travailler le cas échéant avec d'autres associés afin de pouvoir faire bénéficier davantage d'institutions en Suisse des compétences acquises par le bureau central.

Archivage des documents électroniques

Les connaissances scientifiques se présentant de plus en plus souvent sous forme numérique, les bibliothèques doivent absolument intégrer un mode de conservation qui leur soit spécifique si elles

entendent en garantir l'accès à long terme. La digitalisation croissante des informations scientifiques doit donc aller de paire avec l'élaboration de modèles de conservation appropriés.

Le Consortium a demandé une rallonge des contributions liées à des projets 2002–2003 afin de pouvoir traiter cette problématique. La CUS a accédé à cette requête en automne 2002. Une spécialiste a ainsi été engagée avec pour tâche de procéder à une étude globale des besoins en archivage électronique des hautes écoles suisses et d'élaborer des critères permettant de sélectionner quels documents méritent d'être archivés. De plus, cette étude devra clarifier les aspects techniques, juridiques et organisationnels à prendre en considération si l'on entend archiver des données électroniques au cours de la période de subventionnement 2004–2007 en coopérant au niveau national. La mise en œuvre de un à deux projets-pilotes permettra de rassembler les premières expériences pratiques en Suisse.

2.6 Bureau des constructions universitaires

Au cours de l'exercice, le Bureau des constructions universitaires (BCU) a tenu trois séances et mis sur pied un groupe de travail restreint chargé de calculer le coût des locaux pour le modèle de comptabilité analytique des institutions universitaires.

Le BCU a rendu un avis favorable tant pour la demande de subvention de l'Université de Lausanne relative à la construction d'un grand auditoire et d'un bâtiment pour le centre informatique, que pour celle de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Berne relative à la construction et aux transformations pour son Département d'études cliniques. Le BCU a par contre différé sa décision quant au projet de construction de la clinique pour petits animaux à l'Université de Zurich en attendant de recevoir une demande remaniée. Enfin, une demande de l'Université de Bâle pour son Département des sciences cliniques et biologiques en vue d'en transformer des laboratoires et des bureaux et de les assainir est en cours d'examen.

En 2002, le BCU a traduit en français la banque de données approuvée en 2000 et devant servir pour gérer les rapports d'expertise. Il a de plus rédigé un manuel afin de pouvoir l'utiliser de manière efficace.

Inventaire des surfaces

Pour la 7^e année consécutive, le BCU a mis à jour l'inventaire des surfaces des constructions universitaires. Ce document, sur le point de paraître, recense l'ensemble des surfaces utiles principales disponibles dans les universités suisses et les EPF. Il sert notamment à déterminer les coûts d'infrastructure pour la statistique financière de l'Office

fédéral de la statistique, et jouera un rôle non négligeable lorsque les institutions universitaires introduiront la comptabilité analytique. La surface totale représente plus de 1,4 million de m², dont 91% environ sont propriété des cantons ou de la Confédération. Pour les cantons universitaires, ces investissements majeurs ont pu être réalisés en particulier grâce à l'aide fédérale.

Coût des locaux

Le BCU avait enfin pour mission de mettre au point une méthode pour calculer ce que coûtent les locaux pour le modèle de comptabilité analytique des institutions universitaires. Celles-ci sont logées dans des bâtiments appartenant en majeure partie aux autorités de tutelle, qui ne facturent en général aucun loyer aux universités. Les coûts correspondent au prix des locaux dûment installés.

3 Groupes de travail

Pour accompagner plusieurs des mandats décidés par la CUS dans le cadre des contributions liées à des projets et notamment des projets de coopération, divers groupes de travail ont été mis sur pied.

3.1 Coût des études de médecine en Suisse

En décembre 2001, la CUS et l'Office fédéral de la statistique (OFS) avaient mandaté en commun Monsieur Markus Spinatsch pour la réalisation d'une étude complémentaire sur le coût des études de médecine en Suisse jusqu'à l'examen d'Etat et sur la part des dépenses qui détermine les compensations versées pour la formation des étudiants en médecine aux universités selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU), à savoir les coûts pris en charge par les cantons.

Les travaux ont été dirigés par un groupe de pilotage composé de représentants des mandants et des mandataires. L'étude a été réalisée en différentes étapes:

- le développement du concept du calcul des coûts;
- la réalisation de deux workshops pour traiter de points particuliers;
- le calcul des coûts de formation, pour les cantons et en moyenne nationale;

- la vérification des modèles de calcul et des données utilisées par les personnes concernées;
- la réalisation, au terme de l'étude, d'une journée lors de laquelle les personnes concernées ont pu prendre position et discuter de différents points.

Lors de sa séance du 5 décembre, la CUS a pris acte du rapport «Coût des études de médecine en Suisse». Elle en a approuvé sa publication par l'OFS et a pris certaines mesures quant à la suite des travaux.

Résultats

Les réponses données par l'étude aux questions posées sont résumées dans le tableau ci-dessous. Ainsi, les études de médecine (enseignement et recherche) coûtent en moyenne fr. 78'700.– par année pour la préclinique et fr. 91'100.– pour la clinique, dont fr. 60'000.– pour la première et fr. 69'000.– pour la seconde sont déterminants pour l'AIU.

Bien que ce rapport soit le fruit d'un grand travail, deux grands déficits en matière d'information n'ont pas pu être comblés par l'étude: d'une part les données de l'OFS sur les dépenses des hôpitaux en faveur de l'enseignement et de la recherche sont en partie de qualité insuffisante et ne sont plus actuelles, d'autre part la délimitation des activités et du

financement entre universités et hôpitaux demeure peu claire.

Malgré ces réserves, les coûts résultant de l'étude peuvent être considérés comme des valeurs indicatives plausibles au niveau global (cf. tableau ci-après). Une conclusion importante peut dès lors en être tirée, à savoir que les contributions AIU versées pour les études de médecine (fr. 23'000.– pour la préclinique et fr. 46'000.– pour la clinique) ne sont pas trop élevées, cela d'autant plus qu'avec la réforme des études entreprises ces dernières années, qui introduit notamment l'apprentissage par problème et prévoit une part accrue de la forma-

tion au lit du malade («Bedside Teaching»), les coûts devraient encore augmenter.

Suite des travaux

La CUS a demandé d'examiner dans quelle mesure les résultats de l'étude pourront être intégrés dans la comptabilité analytique en préparation par les universités et d'étudier la possibilité d'élaborer un système unifié pour calculer les compensations versées aux hôpitaux. Si la CUS n'est pas favorable actuellement à de nouvelles études d'envergure, elle souhaite examiner, sur la base de données plau-

Côûts annuels des études de médecine

(année de référence 1999, dépenses jusqu'à l'examen d'Etat compris)

<i>Enseignement et 100% de la recherche (arrondis au millier de francs)</i>				
Médecine humaine	Coût total		Coût déterminant pour l'AIU	
	préclinique	clinique	préclinique	clinique
Bâle	85'000	49'000	67'000	38'000
Berne	101'000	108'000	80'000	79'000
Genève	72'000	174'000	47'000	130'000
Vaud	82'000	56'000	57'000	44'000
Zurich	66'000	74'000	54'000	58'000
Suisse*	79'000	91'000	60'000	69'000

*La moyenne suisse est calculée par pondération du nombre d'étudiants de chaque université.

sibles, la possibilité de trouver une solution par la voie de convention entre les collectivités responsables des divers secteurs de la formation et de la recherche ainsi que de la santé publique. A plus long terme, les coûts de l'enseignement et de la recherche dans ce secteur devraient être déterminés à partir de la statistique des finances des hautes écoles et de celle des hôpitaux.

3.2 Financement des hautes écoles

En décembre 2001, la CUS avait décidé de procéder à une étude sur le financement des hautes écoles ayant pour but notamment d'analyser les mécanismes de financement actuels, de présenter d'autres modèles possibles et de dégager des principes communs de financement. Un mandat a ainsi été donné à Monsieur Stephan Bieri, et un groupe de travail, sous la présidence du professeur Ernst Buschor, a été constitué pour accompagner ces travaux. Lors de la conférence annuelle de juin, trois modèles de financement ont déjà pu être présentés, soit

- un financement axé sur les coûts effectifs (input),
- un financement mixte (input + output) comprenant un financement de base calculé en fonction de coûts standards,
- un financement stratégique axé sur les résultats (output) et basé également sur un fonds commun («réserve d'action»).

Chacun des modèles repose sur des types d'incitation différents dont les répercussions seront également différentes. Ils doivent d'une part soutenir l'autonomie des établissements en permettant à leurs collectivités de tutelle de composer librement leurs portefeuilles, et d'autre part améliorer leur financement de base par le biais d'une aide subsidiaire de la Confédération.

Les discussions ont permis de mettre en évidence le fait qu'une hausse des moyens financiers ne saurait suffire à elle seule pour garantir l'avenir des universités et de leurs projets de réforme; la mise en place de nouveaux mécanismes de financement est tout aussi décisive.

En décembre, le rapport final, qui présente les avantages et inconvénients de chacun des modèles développés, a été présenté à la CUS. Celle-ci a décidé de reprendre les résultats de l'étude dans les discussions à venir entre la Confédération et les cantons relatives au «Plan général» dans le domaine de la formation (Masterplan) et à un éventuel nouvel article constitutionnel.

3.3 Introduction des indicateurs de formation

La CUS a approuvé le principe de créer un système d'indicateurs de formation pour les hautes écoles suisses. A cet effet, elle a constitué un groupe de travail sous la présidence du professeur Ernst Buschor avec le mandat de définir une liste d'indi-

cateurs et de préparer un éventuel passage à une nouvelle typologie de branches répondant aux standards internationaux («Classification Internationale Type de l'Education CITE»). Le mandat est réalisé en étroite coopération avec l'Office fédéral de la statistique, qui a pris en charge les travaux de secrétariat. Un rapport est attendu pour la fin 2003. Pour la préparation des indicateurs, quatre sous-groupes ont été constitués: Etudes, Ressources, Contexte et transition ainsi que Bibliométrie.

L'introduction d'un système d'indicateurs a pour objectif notamment d'assurer la transparence, de favoriser la gestion des hautes écoles et du système FRT et d'améliorer la comparabilité internationale.

3.4 Stratégie pour le transfert de technologie

En marge des travaux du Réseau suisse d'innovation financés principalement dans le cadre des contributions liées à des projets, la CUS a créé un comité de pilotage, constitué de représentants des organes et milieux concernés, pour étudier, avec l'appui d'un spécialiste externe, différents modèles en vue de la mise en place d'une stratégie nationale de transfert de technologie en Suisse. C'est la firme «COGIT, Strategie + Management» qui a été chargée de la réalisation des travaux.

L'objectif de l'étude est de définir un mécanisme de soutien aux hautes écoles pour leur permettre de remplir de façon efficace leur devoir de valorisation du savoir. Par une action subsidiaire de la Confédération, qui se veut incitative, il s'agit de stimuler la coopération et d'éviter la fragmentation. Il importe en particulier de renforcer la responsabilité des hautes écoles, cela en tenant compte des performances accomplies. Les travaux devront permettre de présenter à la CUS et aux autorités des HES des scénarios s'insérant dans le cadre susmentionné.

Après une première phase des travaux ayant consisté principalement, au moyen de nombreuses interviews, à identifier les problèmes liés au transfert de technologie par les hautes écoles, la seconde phase visera à analyser ces problèmes et à rechercher des solutions dans le cadre notamment d'une série de quatre workshops. Le rapport final est attendu avant l'été 2003.

4 Relations publiques

4.1 Publications

- CUS-INFO n° 1/02 à 4/02 (f, d)
- Conférence universitaire suisse, Rapport annuel 2001 (f, d)
- Directives pour l'accréditation dans le domaine des hautes écoles universitaires en Suisse (f, d, i, e)
- Dépliant «Programme fédéral Egalité des chances entre les femmes et les hommes dans les universités 2000–2003», édition 2002 (f, d, i)
- Dépliant sur le Consortium des bibliothèques universitaires suisses (f, d, i)
- Bureau des constructions universitaires, Inventaire des surfaces des constructions universitaires, état au 1^{er} janvier 2001 (f, d)

4.2 Journée d'information à l'intention des médias

«La Suisse investit-elle assez dans la matière grise? Tour d'horizon et perspectives en matière de formation, recherche et technologie»

L'Office fédéral de l'éducation et de la science et l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie ont organisé au cours de l'exercice une journée d'information à l'intention des médias. C'était pour ces deux offices une manière de tirer un bilan provisoire du message «Formation, recherche et technologie 2000–2003». Les institutions concernées, dont la CUS, ont participé activement aux travaux préparatoires.

Cette journée s'est déroulée le 18 avril au «Kultur Casino» de Berne en présence de la cheffe du DFI et du chef du DFE. Le projet de coopération «Consortium des bibliothèques universitaires suisses» ainsi que les deux programmes fédéraux «Egalité des chances» et «Campus virtuel suisse» disposaient chacun d'un stand où ils pouvaient se présenter à l'aide de posters, matériel d'information, voire démonstrations en ligne. Leurs représentants se tenaient en outre à disposition pour répondre aux questions du public. Le dossier de presse comportait également un chapitre sur les deux projets de coopération «Vetsuisse» et «Pharmacenter Uni Basel/ETH Zürich».

5 Finances

5.1 Comptes annuels 2002

Dépenses CUS	Budget 2002	Dépenses 2002
Dépenses pour le personnel (Salaires, assurances pour le personnel, contributions CFP)	835'000.-	892'084.95
Dépenses d'exploitation (loyer, matériel, téléphone, électricité, frais, mobilier, installations, TED)	396'000.-	393'439.95
Projets, expertises, conférences, commissions (projets et expertises, CUS et conférence annuelle, BCU, autres)	90'000.-	85'335.70
Relations publiques (Enquête sur la situation de l'emploi des diplômés universitaires, revue «perspektiven», Guide des Etudes en Suisse)	170'000.-	170'000.-
Divers et imprévus	15'000.-	.-
TOTAL	1'506'000.-	1'540'860.60

Tableau synoptique des dépenses, tâches déléguées comprises

Doit		Avoir		Solde
Dépenses CUS 2002	1'540'860.60	Participations Conf., et cantons 2002	2'465'000.-	
Tâches déléguées à la CRUS	959'000.-	Recettes et remboursements	49'436.50	
		Intérêts comptes courants et banque	17'580.40	+32'156.30
Contributions pour CIUS	403'515.70	Contributions des cantons pour CIUS	447'973.-	+44'457.30
Campus	377'669.71	Campus	458'139.55	+80'469.84
Egalité des chances	214'631.75	Egalité des chances	327'232.30	+112'600.55
Comptabilité analytique	139'418.30	Comptabilité analytique	133'975.25	-5'443.05
Consortium	352'098.44	Consortium	352'477.20	+378.76
Avoir Confédération et cantons y c. intérêt BC BE	264'619.70			-264'619.70
	4'251'814.20		4'251'814.20	-.-

5.2 Bilan au 31 décembre 2002

Actif		Passif		Solde
Caisse	700.-	Excédent cantons universitaires 2002	11'932.20	
Comptes courants CUS	26'472.35	Excédent Confédération 2002	11'932.15	-3'308.-
		Passifs transitoires	1'133'308.-	+1'133'308.-
Compte cantons universitaires BC BE	679'848.76	Avoir cantons universitaires	679'848.76	.-
Compte CIUS BC BE	153'600.05	Avoir compte CIUS BC BE	153'600.05	.-
Compte UBS coffre en banque	24.35	Avoir compte UBS coffre en banque	24.35	.-
Compte courant Campus	576'248.16	Excédent Campus 2002	126'248.16	-450'000.-
Compte courant Egalité des chances	388'893.95	Excédent Egalité des chances 2002	138'893.95	-250'000.-
Compte courant Comptabilité analytique	132'268.70	Excédent Comptabilité analytique 2002	2'268.70	-130'000.-
Compte courant Consortium	305'229.15	Excédent Consortium 2002	5'229.15	-300'000.-
	2'263'285.47		2'263'285.47	.-

La valeur d'assurance de l'inventaire se monte à:

- biens meubles	650'000.-
- équipements électroniques	200'000.-

5.3 Budget 2003

	CUS
Dépenses pour le personnel (Salaires, déductions sociales, contributions CFP)	1'055'000.-
Dépenses d'exploitation (Loyer, dépenses de secrétariat, mobilier, appareils, TED)	432'000.-
Projets, expertises, conférences, commissions et groupes de travail	70'000.-
Divers et imprévus	15'000.-
<hr/>	
TOTAL BUDGET	1'572'000.-
./. Recettes par sous-location et divers	-50'000.-
<hr/>	
TOTAL CONTRIBUTIONS	1'522'000.-

Répartition du financement 2003

Répartition du financement

2003

Recettes par sous-location et divers

50'000.-

A. Part de la Confédération (50%) 761'000.-

B. Part des cantons universitaires
(compte tenu de la capacité financière)

Zurich 101'467.-

Berne 67'644.-

Fribourg 67'643.-

Bâle-Ville 101'467.-

St-Gall 84'556.-

Tessin 84'556.-

Vaud 84'556.-

Neuchâtel 67'644.-

Genève 101'467.-

Total cantons universitaires (50%) 761'000.-

Total contributions Confédération et Cantons

1'522'000.-

TOTAL BUDGET 2003

1'572'000.-

6 Membres de la CUS, de ses comités de pilotage et commissions ainsi que du Secrétariat général

Conférence universitaire suisse

Membres:

Charles Kleiber, secrétaire d'Etat, président
Ernst Buschor, conseiller d'Etat, vice-président
Mario Annoni, conseiller d'Etat
Isabelle Chassot, conseillère d'Etat
Christoph Eymann, conseiller d'Etat
Hans Ulrich Stöckling, conseiller d'Etat
Gabriele Gendotti, conseiller d'Etat
Francine Jeanprêtre, conseillère d'Etat
(jusqu'au 22.4.)
Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat
(dès le 23.4.)
Thierry Béguin, conseiller d'Etat
Martine Brunschwig Graf, conseillère d'Etat
Kurt Zibung, conseiller d'Etat
Rainer Huber, conseiller d'Etat
Francis Waldvogel, professeur

Hôte permanent:

Ulrich Fässler, conseiller d'Etat

Membres avec voix consultative:

Christoph Schäublin, recteur
(jusqu'au 31.3.)
Jean-Marc Rapp, recteur
(dès le 1.4.)
Gerhard Schuwey
Eric Fumeaux
Nivardo Ischi, secrétaire général

Secrétariat général:

Jean-Marc Barras
Gerda Burkhard

*Séances: 28 février, 4 avril, 27 juin, 26 septembre,
24 octobre, 5 décembre*

Conférence des chefs de service des affaires universitaires

Membres:

Nivardo Ischi, président
Arthur Straessle
Jakob Locher
Barbara Vauthey Widmer
Joakim Rügger
Rolf Bereuter
Mauro Martinoni
Christian Pilloud
Jean-Daniel Perret
Eric Baier
Kuno Blum
Alexander Hofmann
Sebastian Brändli
Margrit Meier

Hôtes permanents:

Markus Hodel
(jusqu'au 30.6.)
Karin Pauleweit
(dès le 1.7.)

Secrétariat général:

Jean-Marc Barras
Gerda Burkhard

Séances: 8 mars, 24 mai, 20 septembre

Comité de pilotage Campus virtuel suisse

Membres:

Peter Stucki, professeur (président)
Maia Wentland Forte, professeure
(vice-présidente)
Daniel Borel
Gordon Davies, professeur
Andreas Ninck
Thomas Ottmann, professeur
Fiorenzo Scaroni
Gerhard Schmitt, professeur

Hôtes permanents:

Bernard Levrat, professeur
Beat Hotz-Hart, professeur
Bettina Bamert

Secrétariat général:

Nivardo Ischi
Jean-Marc Barras
Cornelia Rizek-Pfister
Maryline Maillard
(dès le 1.8.)

Séances: 23 mars, 7 mai, 5 juillet, 29 novembre

Commission Campus virtuel suisse

Membres:

Bernard Levrat, professeur (président)
Peter Abplanalp, professeur
Bettina Bamert
Daniel Boos
Bénézet Bujo, professeur
Pierre Dillenbourg, professeur
(dès le 1.11.)
Ulrich Druwe, professeur
(dès le 1.10.)
Udo Fries, professeur
Thomas Geiser, professeur
Christoph Grolimund
Rolf Jaggi, professeur
Annetrudi Kress, professeure
(jusqu'au 30.9.)
David John Krieger, PD
Brigitte Maier
Mauro Martinoni
Elaine McMurray
(jusqu'au 31.10.)
Nicole Rege Colet
Michel Rousson, professeur
Walter Schaufelberger, professeur
Walter Wahli, professeur
Urs Würgler, professeur
Fritz Wüthrich

Hôtes permanents:

Jacques Monnard
Mathias Stauffacher
Peter Stucki, professeur
Cornelia Rizek-Pfister

Secrétariat général:

Jean-Marc Barras

Séance: 8 avril

Comité de pilotage Egalité des chances

Membres:

Katharina von Salis, professeure (présidente)
Barbara Balestra
Geneviève Billeter
Susanna Bliggenstorfer, PD
Bénézet Bujo, professeur
Thomas Geiser, professeur
Ursula Thomet
Susan Killias
Barbara Lischetti
Barbara Müller
Christa Sonderegger
Guite Theurillat
Franziska Tschan Semmer, professeure

Hôtes permanentes:

Bettina Bamert
Ursula Hirt

Secrétariat général:

Maya Widmer (vice-présidente)
Gerda Burkhard
Nadja Hänni
(dès le 1.8.)

Séances: 11 mars, 28 mai, 30 octobre, 3 décembre

Comité de pilotage Consortium des bibliothèques universitaires suisses

Membres:

Hannes Hug, président
Gabrielle von Roten, vice-présidente
Stefan Höchli, professeur
Wolfram Neubauer
Werner Reinhardt
Hubert Villard
Jörg Winistörfer, professeur

Hôtes permanents:

Katharina Burkhard
Arlette Piguet
Silvia Studinger
Kurt Wechsler

Secrétariat général:

Nivardo Ischi

Séances: 24 avril, 10 décembre

*Séances de la présidence élargie: 21 mars,
25 juin, 12 novembre*

Comité de pilotage Comptabilité analytique

Membres:

Elias Köchli, président *
Bertold Walther, vice-président *
Jean-Marc Barras *
Pierre Barraud
Peter Bless
Jacques Bonnet
Philippe Gaillard *
Urs Hugentobler
Edi Lanker
Michele Morisoli
Fernand Python
Jürgen Rümmele
Mathias Stauffaucher *
Silvia Studinger *
Werner Wobmann
Pierre Wyss
* *Membre du bureau*

Hôtes permanents:

Urs Dietrich
Nivardo Ischi

Secrétariat du groupe de projet:

Agnes Aeschlimann
(dès le 1.7.)
Doris Leuenberger
(jusqu'au 30.4.)
Bettina Marcolli
(dès le 1.7.)
Gerhard Tschantré
Cristina Varretta

*Séances: 1^{er} février, 12 avril, 3 juillet, 16 août,
4 octobre, 9 décembre*

Bureau des constructions universitaires

Membres:

Markus Weibel, président
Roland de Loriol
Charles Henri Lang
Werner Vetter
Heinrich Rüdlinger
Kurt W. Forster, professeur
(jusqu'au 30.5.)
Peter Disch
(dès le 1.6.)
Jean-Pierre Mathez
Philippe Donner
Richard de Senarclens
Urs Zemp
Adrian Schwab
Heidi Müller-Wiederkehr
Fredy Swoboda
Bob Gysin
Maria Zurbuchen-Henz

Secrétariat général:

Sibylle Angeli

Séances: 5 mars, 1^{er} octobre, 12 novembre

Secrétariat général (état au 31.12.2002)

Nivardo Ischi, secrétaire général
Jean-Marc Barras, secrétaire général adjoint
Sibylle Angeli
Gerda Burkhard, adjointe scientifique (80%)
Madeleine Dahri-Zbinden, traductrice (60%)
Claudia Just

Postes de durée limitée, rattachés au secrétariat général et payés par des contributions liées à des projets, destinés à coordonner les programmes fédéraux Campus virtuel suisse et Egalité des chances:

Hans-Martin Bürki, adjoint scientifique (30%)
Nadja Hänni
Maryline Maillard, collaboratrice scientifique (80%)
Cornelia Rizek-Pfister, coordinatrice Campus virtuel suisse
Maya Widmer, coordinatrice Egalité des chances (80%)

Annexe

Contributions liées à des projets 2000–2003 Tableau synoptique des finances

Etat au 27 janvier 2003

Contributions liées à des projets	Total	2000 versé	2001 versé	2002 versé	2003 alloué	2004 alloué	après 2004 alloué
SNI/RSI	7'300'000	2'000'000	1'300'000	2'000'000	2'000'000		
Campus virtuel	29'144'281	2'407'630	8'511'995	9'851'922	8'372'734		
Egalité des chances	14'628'106	3'236'551	4'048'489	4'544'449	2'798'617		
Encouragement de la relève	26'457'495	13'184'489	13'273'006				
Projets d'innovation et de coopération	72'230'200	3'750'000	11'151'451	20'381'497	20'396'364	12'193'288	4'357'600
Total	149'760'282	24'578'670	38'284'941	36'777'868	33'567'715	12'193'288	4'357'600

Projets Campus virtuel suisse

991002	The Virtual Nanoscience Laboratory («Nano-World») – A problem based co-operative learning environment on nanoscience
991009	Latinum Electronicum
991011	General chemistry for students enrolled in a life sciences curriculum
991015	Basics of Medical Statistics
991017	DOIT – Dermatology online with interactive technology
991018	SOMIT (Sport Organisation Management Interactive Teaching)
991019	e-Ducation in environmental management
991021	Corporate Finance
991023	Dealing with natural hazards – Network for educating and teaching in the inter- and transdisciplinary field of natural hazards and extension service
991024	Computers for Health – A Swiss Virtual Campus proposal of the five Swiss medical faculties for a Medical Informatics Course for medical and non-medical students
991025	Financial Markets
991028	Objective Earth, a Planet to Discover. 1 st year Earth Science Course
991031	European Law Online
991032	A Web-Based Training in Medical Embryology
991036	Do it your soil
991037	Methodological Education for the Social Sciences
991043	Virtual Telecommunications Laboratory Switzerland
991048	BioMedNet – Biomedical sciences teaching modules
991050	Basic course in Medicine and Pharmacology
991051	ART HISTORY, 1300–2000
991053	SWISSLING – A Swiss Network of Linguistics Courseware
991058	MACS: continuous education modules
2001-01	ViLoLa: a Virtual Logic Laboratory
2001-02	ALPECOLe Alpine ecology and environments
2001-05	Introduction to Systems Theory and Analysis for the Social Sciences

2001-08	TropEduWeb: web-based learning tools for Public and International Health and Epidemiology with special reference to Tropical Medicine
2001-13	Information Theory
2001-14	SUPPREM: Sustainability and Public or Private Management
2001-16	Antiquit@s – Ancient history learning project
2001-19	Design of a CAL package teaching students effective information retrieval strategies
2001-28	GITTA – Geographic Information Technology Training Alliance
2001-29	Immunology online: Basic and Clinical Immunology
2001-33	INTERSTRUCTURES – Interactive structural analysis by graphical methods
2001-36	OPESS: Operations Management, ERP- and SCM-Systems
2001-38	Marketing Online
2001-47	Family Law Online
2001-50	Basic and Clinical Pharmacology: A National Platform for Students in Medicine and Pharmacy
2001-52	A comprehensive Internet course on Alzheimer's disease and related disorders for medical students
2001-54	VIRTUAL SKILLS-LAB (VSL)
2001-56	Course of Pharmaceutical Chemistry in a Virtual Laboratory
2001-58	E-CID (an online laboratory for Spanish linguistics learning)
Mandat	Mandat Legal Issues I-III
Mandat	Mandat Soutien pédagogique et évaluation
Mandat	Mandat EDUTECH I-III
Mandat	Ausrichtung eines Schweizer Ausstellungsstandes im Forum Hochschule trifft Wirtschaft auf dem Fachkongress Learntec
Mandat	Mandat BBW «Verfügung»
Mandat	Mandat Kommunikationskonzept
Mandat	Mandat «Edutech Plus»
Mandat	Mandat «Learntec 02»

Mandat	Mandat «Educational Management»
Mandat	Mandat «Teilnahme an Learntec 2003»
Mandat	Mandat «Multimediarrecht»
Mandat	Mandat «Erweiterung des Mandates eQuality»
Mandat	Mandat «Edutech Plus – Erweiterung 1»
Mandat	Mandat SWITCH Pilot 1: Student Admission control Infrastructure for Projects of the Swiss Virtual Campus (AAI-Portal)
Mandat	Mandat «Evaluation Auswirkungen Sondermassnahmen Swiss Virtual Campus 2000–2003»
Mandat	Mandat SWITCH Pilot 2: A biomedical sciences portal on the Swiss Virtual Campus
Mandat	Mandat «Edutech Plus – Erweiterung 2»
Mandat	Mandat «Campus virtuel suisse au Salon de l'étudiant 2003 de Genève»

Contributions liées à des projets 2000–2003
Tableau synoptique des finances

Campus virtuel suisse
 Etat au 27 janvier 2003

Projets	Total 2000	2000 versé	2001 versé	2002 versé	2003 alloué
991002	430'000	117'500	210'000	102'500	
991009	1'169'900	205'400	370'300	388'300	205'900
991011	1'000'000	67'300	333'000	332'900	266'800
991015	905'420	138'513	307'762	322'153	136'992
991017	875'000	25'000	265'000	295'000	290'000
991018	500'000	56'900	166'000	166'000	111'100
991019	22'620	15'310	7'310		
991021	822'050	76'630	301'880	301'880	141'660
991023	390'000	62'800	159'500	107'100	60'600
991024	1'082'000	200'002	528'053	232'602	121'343
991025	610'000	94'500	301'200	214'300	
991028	1'050'000	92'370	381'950	320'730	254'950
991031	960'125	88'250	242'075	367'829	261'971
991032	600'000	69'153	274'342	220'418	36'087
991036	310'400	25'321	85'840	86'005	113'234
991037	1'200'000	92'896	383'764	406'265	317'075
991043	546'500	20'600	209'500	178'600	137'800
991048	790'000	237'000	249'000	229'000	75'000
991050	500'000	75'000	200'000	150'000	75'000
991051	544'880	65'766	178'666	178'666	121'782
991053	906'000	74'000	302'000	302'000	228'000
991058	40'000	7'000	21'000	12'000	
2001-01	682'000		65'000	303'500	313'500
2001-02	500'000		16'170	231'380	252'450
2001-05	399'800		129'400	145'900	124'500

Projets	Total	2000 versé	2001 versé	2002 versé	2003 alloué
2001-08	300'000		68'000	123'500	108'500
2001-13	200'000		25'000	95'000	80'000
2001-14	900'000		289'500	318'000	292'500
2001-16	800'000		116'000	342'000	342'000
2001-19	100'000		34'000	33'000	33'000
2001-28	450'000		90'800	179'600	179'600
2001-29	649'997		224'999	212'999	211'999
2001-33	320'000		69'000	123'000	128'000
2001-36	250'000		55'000	97'500	97'500
2001-38	600'000		150'000	225'000	225'000
2001-47	550'000		328'300	181'220	40'480
2001-50	550'000		130'000	210'000	210'000
2001-52	400'000		50'000	165'000	185'000
2001-54	900'000		281'750	191'075	427'175
2001-56	400'000		83'000	142'000	175'000
2001-58	450'000		90'000	180'000	180'000
Mandat Legal Issues	44'774	40'200	4'574		
Mandat Pédagogie	1'000'000		200'000	400'000	400'000
Mandat EDUTECH	880'000	180'000	220'000	240'000	240'000
Mandat Learntec 01	45'000	45'000			
Mandat Décision	5'219	5'219			
Mandat Concept de communication	20'000		9'000	3'000	8'000
Mandat Edutech Plus	100'000			100'000	
Mandat Learntec 02	29'360		29'360		
Mandat Educational Management	175'000			100'000	75'000
Mandat Learntec 03	70'000			70'000	
Mandat Multimediarecht	60'000			20'000	40'000

Projets	Total	2000 versé	2001 versé	2002 versé	2003 alloué
Mandat Erweiterung e-Quality	40'000			20'000	20'000
Mandat Erweiterung Edutech Plus 1	35'000			35'000	
Mandat AAI-Portal 1	87'996				87'996
Mandat Evaluation	258'240				258'240
Mandat AAI-Portal 2	160'000				160'000
Mandat Erweiterung Edutech Plus 2	35'000				35'000
Mandat Salon de l'étudiant 2003	37'000				37'000
Administration Campus	1'405'000	230'000	275'000	450'000	450'000
Total	29'144'281	2'407'630	8'511'995	9'851'922	8'372'734

Projets Egalité des chances

Système d'incitation

Programme fédéral Egalité des chances, module 1, système d'incitation

Mentoring:

- Montant fixe
- Contribution variable
- MA1P00/01
- MA1P00/02
- MA1P00/06
- MA1P00/08
- MA1P00/09
- MA1P00/10
- MA1P00/11
- MA1P00/13
- MA1P00/14
- MA1P00/15
- MA2P01/06
- MA2P01/10
- MA2P01/15
- MA2P01/16
- MA2P01/17
- MA2P01/18
- MA2P01/19
- MA2P01/20
- MA2P01/22
- MA2P01/23
- MA2E00/10

Mentoring Montant fixe
Mentoring Contribution variable
Das Feld eröffnen
Rahmenprogramm für Mentees
Mentoring Réseau romand
Stages pour gymnasiennes
Développer le potentiel scientifique
E-Mentoring
KörperSinnE
Plattform Gender
Mentoring Werkstatt
Mentoring Deutschschweiz
Mentoring Réseau romand
E-Mentoring
Mentoring Deutschschweiz
Promotion des carrières des femmes à l'Université
Etudes genre
Physik ist mein Fach
Nachwuchsförderung Pflegewissenschaft
PRO-WISS
WoMentoring
Schnuppertag für Mittelschülerinnen
E-Mentoring

- MA3Po2/02 Kursprogramm für weibliche Nachwuchskräfte der Universität Bern
- MA3Po2/08 Rahmenprogramm für Mentees (Nachfolgeprojekt)
- MA3Po2/14 WINS – Women in Sciences and Technology (Nachfolgeprojekt)
- MA3Po2/16 Mentoring Werkstatt (Nachfolgeprojekt)
- MA3Po2/17 Mentorato per la promozione delle carriere delle donne all’Università (suite)
- MA3Po2/20 Laboratoire interuniversitaire en études genre (LIEGE) (suite)
- MA3Po2/25 «PRO-----WISS» Ein Rahmenprogramm für die professionelle Unterstützung der wissenschaftlichen Laufbahn von Frauen (Nachfolgeprojekt)
- MA3Po2/26 Femdat – die Schweizer Expertinnen-Datenbank (Nachfolgeprojekt)
- MA3Po2/27 Weiterbildungsprogramm für weibliche wissenschaftliche Nachwuchskräfte: Coaching und Laufbahnplanung
- MA3Po2/28 Aufbau eines Kurs- und Workshopangebotes
- MA3Po2/29 Mentoring Geografie
- MA3Po2/29 Karriereplanung für Frauen im Medizinstudium
- MA3Po2/30 Rahmenprogramm Mentoring – Kursangebot zur Förderung weiblicher Nachwuchskräfte der Universität Basel

Encadrement des enfants:

- Montant fixe Encadrement des enfants Montant fixe
- Contribution variable Encadrement des enfants Contribution variable
- SEA1P00/01 Erweiterung Universitätskinderkrippe Bern
- SEA1P00/03 Extension de la crèche de l’Université de Genève
- SEA1P00/05 Extension de l’offre de places nursery-garderie UNIL/EPFL
- SEA2P01/07 Erweiterung der Kinderkrippe der Universität Basel
- SEA2P01/08 Crèche de l’Université de Fribourg (réunie et agrandie)
- SEA2P01/10 Mise sur pied d’une crèche pour l’Université de Neuchâtel

- SEA2Po1/11 Aufbau eines Kinderbetreuungsangebotes an der Universität Luzern
- SEA2Po1/13 Sostegno finanziario per il collocamento in asili nido di figli di membri della comunità accademica dell'USI
- SEA3Po2/15 Elargissement des horaires des deux nursery-garderies sur le site des Hautes Ecoles de Lausanne (Université et EPFL)
- SEA3Po2/16 Ausbau der Krippenplätze am Standort Hochschule (Universität Zürich)
- SEA3Po2/17 Campus-Kinderkrippe, Ausbau des Kinderbetreuungsangebots an der Universität Luzern
- Mandat Evaluation Mandat Evaluation Programme Egalité des chances

Contributions liées à des projets 2000–2003

Tableau synoptique des finances

Egalité des chances

Etat au 27 janvier 2003

Projets	Total	2000 versé	2001 versé	2002 versé	2003 alloué
Système d'incitation	4'050'000	1'350'000	1'350'000	1'350'000	
Mentoring Montant fixe	700'000	200'000	200'000	200'000	100'000
Mentoring Contribution variable	1'299'999	400'000	400'000	299'999	200'000
Mentoring MA1P00/01	68'800	16'100	20'100	32'600	
Mentoring MA1P00/02	35'100	800	17'550	16'750	
Mentoring MA1P00/06	112'721	14'545	55'694	42'482	
Mentoring MA1P00/08	41'600	29'800	11'800		
Mentoring MA1P00/09	240'000		120'000	120'000	
Mentoring MA1P00/10	70'000	10'000	38'500	21'500	
Mentoring MA1P00/11	6'500	250	6'250		
Mentoring MA1P00/13	7'500	7'500			
Mentoring MA1P00/14	196'000	5'556	95'222	95'222	
Mentoring MA1P00/15	221'000	7'000	116'000	98'000	
Mentoring MA2P01/06	115'000			40'000	69'000
Mentoring MA2P01/10	65'000		5'000	35'000	25'000
Mentoring MA2P01/15	180'400			55'300	125'100
Mentoring MA2P01/16	89'000		44'500	44'500	
Mentoring MA2P01/17	126'761		39'020	64'631	23'110
Mentoring MA2P01/18	76'000		39'600	36'400	
Mentoring MA2P01/19	145'000		29'166	70'000	45'834
Mentoring MA2P01/20	129'500		39'167	68'500	21'833
Mentoring MA2P01/22	35'000		11'500	23'500	

Projets	Total	2000 versé	2001 versé	2002 versé	2003 alloué
Mentoring MA2Po1/23	24'600		12'300	12'300	
Mentoring MA2Eoo/10	20'000		4'000	8'000	8'000
Mentoring MA3Po2/02	50'300			9'350	40'950
Mentoring MA3Po2/08	46'000			24'000	22'000
Mentoring MA3Po2/14	144'500				144'500
Mentoring MA3Po2/16	48'050				48'050
Mentoring MA3Po2/17	114'500				114'500
Mentoring MA3Po2/20	83'000				83'000
Mentoring MA3Po2/25	122'295			31'000	91'295
Mentoring MA3Po2/26	21'900			8'220	13'680
Mentoring MA3Po2/27	27'000			9'000	18'000
Mentoring MA3Po2/28	51'680			24'940	26'740
Mentoring MA3Po2/29	15'800			7'900	7'900
Mentoring MA3Po2/30	74'975			27'325	47'650
Encadrement des enfants Montant fixe	1'200'000	300'000	300'000	300'000	300'000
Encadrement des enfants Contribution variable	2'200'000	700'000	700'000	400'000	400'000
Encadrement des enfants SEA1Poo/01	148'800		116'250	32'550	
Encadrement des enfants SEA1Poo/03	191'240	60'000	65'620	65'620	
Encadrement des enfants SEA1Poo/05	159'960	25'000	71'250	63'710	
Encadrement des enfants SEA2Po1/07	135'000			67'500	67'500
Encadrement des enfants SEA2Po1/08	165'950			100'000	65'950

Projets	Total	2000 versé	2001 versé	2002 versé	2003 alloué
Encadrement des enfants SEA2Po1/10	157'800			78'900	78'900
Encadrement des enfants SEA2Po1/11	46'250			28'750	17'500
Encadrement des enfants SEA2Po1/13	95'000			47'500	47'500
Encadrement des enfants SEA3Po2/15	15'000			3'750	11'250
Encadrement des enfants SEA3Po2/16	208'875			95'000	113'875
Encadrement des enfants SEA3Po2/17	68'750			13'750	55'000
Mandat Evaluation Administration Egalité des chances	230'000			115'000	115'000
	750'000	110'000	140'000	250'000	250'000
Total	14'628'106	3'236'551	4'048'489	4'544'449	2'798'617

Projets d'innovation et de coopération

ZPhW	Zentrum für Pharmazeutische Wissenschaften Basel–Zürich
BENEFRI	Renforcement du réseau BENEFRI
Arc lémanique	Science, Vie, Société (Arc lémanique)
VETSUISSE	VETSUISSE
Transregio Konstanz–Zürich	Transregio-Sonderforschungsbereich Konstanz–Zürich: Graduierten-/Postgraduierten Ausbildung
ELTEM	ELTEM: EUCOR Learning and Teaching Mobility
LEA	Laboratoire européen associé dans le domaine de la microtechnique
Collaborazione dell'USI	Collaborazione dell'USI con le università lombarde
Gender Netzwerk Schweiz	Graduiertenkollegien Gender Netzwerk Schweiz
Netzwerk Public Health	Netzwerk Public Health
Heart Remodeling	Heart Remodeling in Health and Disease
Science et Cité	Festival Science et Cité
Comptabilité analytique	Introduction de la comptabilité analytique
Consortium	Consortium des bibliothèques universitaires incl. JSTOR et E-archivage
Economie de la santé	Réseau Economie de la Santé
Système d'indicateurs	Système d'indicateurs des hautes écoles suisses

Contributions liés à des projets 2000–2003
Tableau synoptique des finances

Projets d'innovation et de coopération
 Etat au 27 janvier 2003

Projets	Total	2000 versé	2001 versé	2002 versé	2003 alloué	2004 alloué	après 2004 alloué
ZPhW	1'080'000		27'000	270'000	270'000	270'000	
BENEFRI	9'693'000		1'553'500	2'954'500	2'824'000	2'361'000	
Arc lémanique	10'000'000		2'000'000	4'000'000	4'000'000		
VETSUISSE	6'074'000		456'000	892'000	883'000	854'000	2'989'000
Transregio							
Konstanz-Zürich	2'737'200				456'200	912'400	1'368'600
ELTEM	6'147'000		1'605'551	1'593'697	1'556'364	1'391'388	
LEA	1'500'000		125'000	500'000	500'000	375'000	
Collaborazione dell'USI	1'500'000		375'000	425'000	387'500	312'500	
Gender Netzwerk Schweiz	3'400'000			1'080'000	1'090'000	1'230'000	
Netzwerk Public Health	3'424'000			1'039'000	1'195'000	1'190'000	
Heart Remodeling	3'300'000			1'100'000	1'100'000	1'100'000	
Science et Cité	1'500'000	1'500'000					
Compt. analytique	9'150'000	1'000'000	2'150'000	2'433'000	2'430'000	1'137'000	
Consortium	9'645'000	1'250'000	2'616'400	3'114'300	2'664'300		
Economie de la santé	2'980'000			880'000	1'040'000	1'060'000	
Système d'indicat.	100'000			100'000			
Total	72'230'200	3'750'000	11'151'451	20'381'497	20'396'364	12'193'288	4'357'600